



Par Amandine Huot-Chailleux,
associée,
Grant Thornton

Tableau de flux de trésorerie, quelques pièges à éviter

Les groupes publiant des comptes consolidés doivent présenter obligatoirement un tableau de flux de trésorerie selon les dispositions de la norme IAS 7 «Cash Flow Statement» ou selon les dispositions prévues par le règlement CRC 99-02 reprenant les préconisations de l'avis 30 de l'OEC datant de 1997.

L'intérêt de cet état financier est d'évaluer l'aptitude du groupe à générer des liquidités, il consiste – quel que soit le référentiel comptable – à identifier les flux de trésorerie entrants et sortants. Le principe est simple mais certaines problématiques pourraient être mal traitées, nous avons choisi d'en illustrer quatre ci-après :

1. Flux d'acquisitions d'immobilisations: la dette sur immobilisation devrait être considérée HT et non TTC, pour éviter l'incohérence illustrée par l'exemple ci-après :

Illustration :

Travaux immo : 4 500 k€ HT (dépense N)
Dette N-1 : 170 k€ TTC (TVA à 20%)
Dette N : 3050 k€ TTC (TVA à 20%)
Flux calculé = -1 620 k€ (= -4 500 - 170 - 3 050)
Pourtant, le flux réel devrait être de -2 100 k€ (= -4 500 - 170/1,2 - 3050/1,2) soit un écart de 480 k€ qui permettra alors de neutraliser la variation de TVA prise en BFR à tort.

En k€	TVA non retraitée	Tva retraitée
Résultat net		
Variation du BFR (TVA déductible)	-480	0
Flux liés à l'activité	-480	0
Flux liés aux investissements	-1 620	-2 100
Flux liés aux financements	0	0
Variation de la trésorerie	-2 100	-2 100

En synthèse, retraiter la TVA permet donc d'afficher un flux plus cohérent, attention, toutefois dans ce cas nécessité d'être vigilant quant au taux de TVA appliqué, celui-ci pouvant diverger selon la nature des investissements.

2. Traitement des actifs pris en location-financement: aucun flux d'investissement ne doit être affiché malgré la constitution d'un actif au bilan consolidé.

Illustration :

Prenons les hypothèses suivantes pour illustrer les flux de tré-

sorerie d'un contrat de location financement selon le référentiel comptable appliqué:

- 5 échéances annuelles de 215 k€
- Valeur d'origine du bien: 1000 k€
- Durée d'utilisation du bien: 8 ans

Soit un TIE de 2,460%

En k€	Capital début	Intérêt	Rbst. nominal	Loyer	Capital fin
Année N	1 000	25	190	215	810
Année N+1	810	20	195	215	615
Année N+2	615	15	200	215	415
Année N+4	415	10	205	215	210
Année N+5	210	5	210	215	0

	French GAAP	IFRS	
En k€/référentiel comptable	Cas (1)		
Charge	Cas (2)		
Activation	Cas (3)		
IFRS 16			
Résultat net	-215	-168	-168
Elimination dotation amort.		125	125
Elimination de la charge d'intérêt			25
Elimination impôt différé		18	18
IS payé			
Flux liés à l'activité	-215	-25	0
Flux liés aux investissements			
Remboursement dette de loyer (nominal)		-190	-190
Intérêts payés			-25
Flux liés aux financements		-190	-215
Variation de la trésorerie	-215	-215	-215

En synthèse:

- en référentiel français, la présentation du tableau de flux diffèrera donc selon l'option choisie par le groupe d'appliquer ou non la méthode préférentielle (activation des locations-financements):

- en cas de non-application de la méthode préférentielle: le flux lié au paiement de la redevance figurera en flux liés à l'activité [cas (1)],
- en cas d'application de la méthode préférentielle: flux lié à l'activité à hauteur des intérêts et flux de financement à hauteur du remboursement en nominal [cas (2)];
- en IFRS, l'intégralité de la redevance figurera en flux de financement [cas (3)].

3. Traitement des abandons de compte courant consentis en N par des actionnaires: il s'agit d'un produit sans incidence sur la trésorerie N.

Illustration:

c/c N-1: 500 k€
Abandon consenti par les actionnaires: <200> k€

Incorporation c/c au capital de la société:<100> k€
Avances reçues sur la période:50 k€
c/c N: 250 k€

En k€	TFT erroné	TFT corrigé
Résultat net	200	200
Elimination Produit lié à l'abandon reçu		-200
Variation de BFR		
Flux liés à l'activité	200	0
Flux liés aux investissements		
Augmentation de capital	100	
Variation des avances actionnaires*	-150	50
Flux liés aux financements	-150	50
Variation de la trésorerie	50	50

* Si le C/C est assimilé à un financement, le flux net sera de -50 k en flux de financement. Si le C/C est assimilé à du BFR, le flux net sera de -50 k (variation du BFR) en flux liés à l'activité.

En synthèse:

L'abandon consenti doit faire l'objet d'une élimination au niveau des flux liés à l'activité (au même titre que les dotations aux amortissements par exemple) car il s'agit d'un produit sans incidence sur la trésorerie.

Il convient également d'être vigilant à la décomposition de la variation des comptes courants d'associé pour ne pas impacter à tort la variation du besoin en fonds de roulement.

4. Traitement du crédit d'impôt recherche: faut-il l'isoler et à quel niveau?

En IFRS, le CIR est assimilé à une subvention (aide publique) et la norme IAS 20 prévoit que le produit résultant du CIR soit comptabilisé en subvention tandis qu'il ressort en minoration de l'IS dans les comptes sociaux.

En k€	Cas 1	Cas 2
Résultat net	-65	35
Variation du BFR	-35	-35
IS remboursé		
Flux liés à l'activité	-100	0
Flux liés aux investissements		-100
Flux liés aux financements	0	0
Variation de la trésorerie	-100	-100

Illustration: 100 k€ de dépenses engagées et décaissées pour un CIR de 35 k€ (à recevoir).

En synthèse:

Il convient d'isoler le flux dès lors qu'il est significatif (IAS 20 §28) et le classer au même niveau que les décaissements qu'il est censé couvrir:

- en «Flux liés à l'activité», s'il couvre des dépenses de R&D enregistrées directement en résultat [cas (1)];
- en «Flux d'investissements», s'il est lié à des frais de développement capitalisés et/ou des acquisitions d'immobilisations [cas (2)].

Attention, il convient alors de retraiter du BFR les créances liées au CIR afin d'éviter les doublons. ■